

L'ASG se renforce dans le lobbying et la formation

GESTION DE FORTUNE. Serge Pavoncello, le président depuis mai 2017 de l'Association suisse des gérants de fortune, détaille sa nouvelle stratégie en quatre éléments clés.

ELSA FLORET

Libérée de son activité de surveillance, l'Association suisse des gérants de fortune renforce son développement de pure association professionnelle et lobbyiste, fournissant aux PME un support opérationnel. Serge Pavoncello, président de l'Association suisse des gérants de fortune (ASG) depuis mai 2017 et président et fondateur de Wedge Associates à Genève, lance la stratégie de l'ASG, présentée lors de l'assemblée générale 2019.

Les 4 piliers sont les suivants: renforcement de la représentation de ses membres et de chambre patronale, auprès des autorités, des institutions et des partenaires bancaires de dépôt; support juridique qui jouera un rôle central de conseil indépendant et neutre; plateforme de formation pilotée par un comité scientifique issu du monde académique et professionnel de pointe et activité de

service, incluant notamment la sélection de PMS, CRM et de la compliance.

Entreprises de taille moyenne à petite

L'ASG compte près de 1000 membres, majoritairement des entreprises de taille moyenne à petite, qui composent le tissu économique suisse à 99% des entreprises et 2/3 des emplois (selon l'OFS).

Avec plus de 2500 gérants de fortune indépendants (External Asset Manager, EAM) et des capitaux sous gestion d'un montant de 400 milliards de francs, cette branche est l'un des principaux piliers du secteur financier en Suisse, selon Credit Suisse.

Avec une réglementation adaptée aux besoins des PME, le Conseil fédéral s'est engagé pour une place financière suisse diversifiée. La profession des gestionnaires de fortune indépendants s'en trouve renforcée.

Précurseurs, les membres de l'ASG ont vu leurs efforts qualitatifs récompensés. Ces éléments ont été repris dans les lois LSFIn et LEFin en vigueur au 1^{er} janvier.

Nouvelle réglementation étatique

Les gestionnaires de fortune indépendants sont soumis à une réglementation étatique, avec l'entrée en vigueur des nouvelles lois sur les marchés financiers LSFIn et LEFin, fixée au 1^{er} janvier 2020, par le Conseil fédéral. Avec aussi l'adoption de l'ordonnance sur les services financiers (OS-Fin), l'ordonnance sur les établissements financiers (OEFIn) et l'ordonnance sur les organismes de surveillance (OOS).

Après des années d'intenses transformations réglementaires et législatives où la défense des intérêts des membres a pris une place capitale dans les activités de l'ASG, le lobbying va se renforcer, tant auprès des départements, des au-



SERGE PAVONCELLO. «Notre OAR laissant place à l'organisme de surveillance, nous développons l'offre de chambre patronale.»

torités que des politiques. Que ce soit dans les domaines du blanchiment d'argent, des placements collectifs, de la conformité fiscale. Avec la nouvelle loi régissant la surveillance des gérants indépen-

dants, les sociétés de gestion doivent être agréées par la Finma et leur surveillance courante assurée par des organismes de surveillance privés. L'OAR de l'ASG laisse place à ces

organismes de surveillance, permettant ainsi à l'association libérée des fonctions de surveillance, de développer son offre de chambre patronale en proposant à ses membres ces nouvelles prestations, notamment en matière de formation.

Depuis le 1^{er} janvier, les gestionnaires de fortune indépendants en Suisse sont au bénéfice d'une autorisation de la Finma et surveillés par un organisme de surveillance (OS) lui-même supervisé par la Finma. Pour mettre en place un organisme à la fois compétent et efficace, les deux principales associations du domaine, l'ASG et le VQF, ont décidé de créer et de gérer en commun un OS sous la marque FINcontrol Suisse. Les gestionnaires de fortune actuellement affiliés à l'organisme d'autorégulation (OAR) de l'ASG pourront, entre mi-2020 et fin 2022, changer leur statut de surveillance de l'OAR à l'OS au sein même de FINcontrol. ■